

La convention de Ramsar pour la conservation des zones humides

Journée mondiale des zones humides le 2 février 2011

Dans le cadre de la journée mondiale des zones humides, natur&emwelt propose la découverte de zones humides au Grand-Duché:

- **Les oiseaux d'eau de la zone Ramsar *Haff Réimech***: Dimanche, 6 février 2011: Rendez-vous à 9h00 au parking de la zone de récréation / terrain de foot de Remerschen. Guides: P. Lorgé, R. Gloden. Durée 2 heures
- **A la découverte de la roselière *Schlammwiss* à Uebersyren**: rendez-vous le samedi 12 février 2011 à 14 heures sur le parking du terrain de foot d'Uebersyren-Munsbach. Bagueage d'oiseaux si la météo y est favorable, chiens non-admis. Réservation souhaitée: Jim Schmitz: 621 29 36 95

Pensez à mettre des bonnes chaussures et des vêtements chauds.

La convention Ramsar

Ramsar est le nom d'une petite ville iranienne qui est synonyme de la protection des zones humides : c'est ici que le 2 février 1971 fût adoptée la convention des zones humides. Depuis lors, c'est le 2 février que ces zones sont à l'honneur un peu partout dans le monde. Actuellement, 160 pays ont signés cette convention et ont assurés la protection de 1912 zones humides. Actuellement, quelque 186 963 216 ha de zones humides sont classées Zone Ramsar.

Quel est le rôle du Grand-Duché dans la protection des zones humides?

Une étude du Ministère de l'Environnement a démontré qu'environ 82% des zones humides du Grand-Duché ont été détruites les dernières décennies. « Parallèlement, les données ornithologiques de la *Lëtzebuenger Natur- a Vulleschutzliga* montrent que pendant les 150 dernières années des espèces liées à ces biotopes, comme par exemple la Cigogne blanche, la Bécassine des marais ou le Gorge bleue à miroir, se sont éteintes comme oiseaux nicheurs. Ceci démontre que même un petit pays comme le nôtre doit également prendre ses responsabilités dans la protection des zones humides » explique Tom Conzemius, Président de la LNVL. Encore de nos jours, certaines zones humides sont détruites par des projets de remembrement ou des projets de construction de routes. Actuellement deux zones humides sont classées comme zones Ramsar au Grand-Duché :

- La réserve *Haff Réimech* entre Schengen et Remich, constituée de nombreux étangs entourés de roselières, habrite toute une faune rare, comme le Grèbe huppé et le Blongios.
- la zone *Haute Sûre* est le territoire de la Cigogne noire et de la loutre. Cette dernière étant devenue très rare en Europe.

natur&emwelt
www.naturemwelt.lu

www.ramsar.org